

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 4 AVRIL 2008

DATE DE CONVOCATION : 31 avril 2008
DATE D'AFFICHAGE : 31 avril 2008
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 19
POUVOIR : -
VOTANTS : 19
ABSENT : -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le quatre avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Geneviève GENDRE, Jean WEYER, Maires Adjoints, Isabelle BRUAUX, Guy CABANIÉ, Daniel CAHUZAC, Françoise CELAS, Hervé DELAVEAU, Patricia DESCROIX, Serge GUINDOLET, Pascal JACQUES, Michel LAKDARI, Matthieu MAÏA, Raphaël MENDES, Stéphane MEUNIER, Dany ROUGERIE formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Secrétaire de séance : Guy CABANIÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008 ET DU 21 MARS 2008

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du 15 mars 2008 et du 21 mars 2008.

FINANCES : COMPTE DE GESTION 2007 «COMMUNE»

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article unique : APPROUVE les résultats d'exécution 2007 du compte de gestion de la commune qui peuvent se résumer ainsi :

	RESULTAT DE CLOTURE 2006	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2007	RESULTAT D'EXERCICE 2007	RESULTAT DE CLOTURE 2007
Investissement	- 406 370.48 €	0 €	1 724.37 €	- 406 46.11 €
Fonctionnement	255 311.88 €	255 311.88 €	631 536.5 €	631 526.53 €
TOTAL	151 058.60 €	255 311.88 €	633 250.90 €	22880.42 €

FINANCES : COMPTE DE GESTION 2007 «EAU-ASSAINISSEMENT»

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article unique : APPROUVE les résultats d'exécution 2007 du compte de gestion de l'eau et de l'assainissement qui peuvent se résumer ainsi :

	RESULTAT DE CLOTURE 2006	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2007	RESULTAT D'EXERCICE 2007	RESULTAT DE CLOTURE 2007
Investissement	- 406 370.48 €	0 €	1 724.37 €	- 406 46.11 €
Fonctionnement	255 311.88 €	255 311.88 €	631 526.53€	631 526 53 €
TOTAL	-151 058.60 €	255 311.88 €	633 250.90 €	22680.42 €

**FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2007 «COMMUNE»
ET AFFECTATION DU RESULTAT**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le projet de compte administratif tel que présenté par Monsieur DELPORTE, Maire Adjoint,
Considérant que ce projet est conforme aux écritures du compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} : ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2007 qui s'établit comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION	2 602 294.60 €
RECETTES D'EXPLOITATION	3 233 821.13 €
Excédent d'exercice	631 526.53 €
Excédent de clôture	631 526.53 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	446 260.25 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	447 984.62 €
Excédent d'exercice	1 724.37 €
Déficit de clôture	- 404 646.11 €

conforme aux écritures du compte de gestion établi par le Trésorier Payeur de Bussy-Saint-Georges.

Article 2 : DÉCIDE d'affecter le résultat de clôture de la façon suivante :

- ➔ **50 000 euros à l'article 002** en Fonctionnement
- ➔ **581 526.53 euros à l'article 1068** en investissement.

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2007 «EAU-ASSAINISSEMENT» ET AFFECTATION DU RESULTAT

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le compte administratif de l'eau et de l'assainissement tel que présenté par Monsieur , Maire Adjoint pour l'exercice 2007,
Considérant que celui-ci est conforme aux écritures du compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} : ADOPTE le compte administratif de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2007, qui peut être synthétisé de la façon suivante :

DEPENSES D'EXPLOITATION	316 014.37 €
RECETTES D'EXPLOITATION	431 347.20 €
Excédent d'exercice	115 332.83 €
Excédent de clôture	121 725.83 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	56 483.28 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	72746.93 €
Excédent d'exercice	16 263.65 €
Déficit de clôture	- 3 942.28 €

conforme aux écritures du compte de gestion établi par le Trésorier Payeur de Bussy-Saint-Georges.

Article 2 : DECIDE d'affecter le résultat de clôture de la façon suivante :

→ **78 895.29 euros à l'article 002 en section de Fonctionnement**

→ **42 830.54 euros à l'article 1068 en section d'Investissement**

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2008 « COMMUNE »

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article UNIQUE : ADOPTE le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2008 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 311 321.09 €	3 311 321.09 €
Investissement	1 206 463.95 €	1 206 463.95 €

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2008 «EAU-ASSAINISSEMENT »

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article unique : ADOPTE le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2008 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	437 931.89 €	437 931.89 €
Investissement	268 294.88 €	268 294.88 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de modifier les taux des 4 taxes locales pour que la Commune puisse atteindre ses objectifs budgétaires,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de voter les taux fiscaux suivants :

- 17.07 % pour la Taxe d'Habitation
- 18.53 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- 87.75 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
- 14.11 % pour la Taxe Professionnelle

APPROBATION DE LA LISTE DES MEMBRES EXTERIEURS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Exposé de Madame le Maire :

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que certaines commissions communales sont ouvertes à des membres extérieurs.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la désignation, en qualité de membres extérieurs, des personnes suivantes :

COMMISSION URBANISME - DEVELOPPEMENT DURABLE - ENQUETES PUBLIQUES :
Guillaume MÉRIC, Xavier CROMBEZ, Maxime BRUAUX, Claude VIVIER.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – BRIE BOISEE : Didier STOLAR, Michèle VOIRET,
Liliane DALMASIE, Elise CHARVOT, Xavier CROMBEZ, Natacha MURGEON.

COMMISSION VOIRIE RESEAUX DIVERS / EAU / ASSAINISSEMENT : Christian GEORGIN,
Norbert MARDUEL, Didier DOLEAN.

COMMISSION TRAVAUX DE BATIMENTS : Christian GEORGIN, Marie-France SANTERRE,
Alain LITTIÈRE, Claude VIVIER, Régis KAUFMANT.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES : Eliane KAUFMANT, Virginie LABARÈRE, Hedi BOUZID, Sylvie COTTIN-DUBOIS, Thierry LE DEVEHAT, Véronique HUET

COMMISSION COMMUNICATION TECHNIQUE : Fred SEGAUD.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE : Didier BOYET, Claude VOIRET.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES - FLEURISSEMENT – CULTURE : Michèle VOIRET, Marie-France SANTERRE, Liliane DALMASIE, Didier DOLEAN.

COMMISSION SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES / TRANSPORTS ET CIRCULATION : Patrick MIERLOT, Didier DOLEAN, Laurent SORIA

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article unique : ADOPTE la liste des membres extérieurs dans les diverses commissions telle qu'exposée ci-dessus.

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE : DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE SUPPLEMENTAIRE POUR CHAQUE COMMISSION</p>
--

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande de la Communauté de Communes de la Brie Boisée concernant la composition des commissions,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : DESIGNNE les membres suivants aux commissions de la Communauté de Communes de la Brie Boisée :

Commission Finances, Etudes Financières et Travaux :

- Membres Titulaires : Jacques DELPORTE, Jean WEYER
- Membre Suppléant : Michel LAKDARI

Commission Urbanisme, Environnement, du Développement Durable et suivi du Contrat CLAIR

- Membres Titulaires : Jean WEYER, Robert DUVEAU
- Membre Suppléant : Matthieu MAÏA

Commission Affaires Sociales

- Membres Titulaires : Martine FITTE-REBETÉ, Guy CABANIÉ
- Membre Suppléant : Serge GUINDOLET

Commission Culture et du Patrimoine

- Membres Titulaires : Isabelle BRUAUX, Françoise CELAS
- Membre Suppléant : Patricia DESCROIX

Commission Jeunesse et Sport

- Membres Titulaires : Serge GUINDOLET, Guy CABANIÉ
- Membre Suppléant : Stéphane MEUNIER

SYNDICAT D'INITIATIVE CENTRE BRIE : DESIGNATION DE 2 DELEGUES TITULAIRES

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande du Syndicat d'Initiative CENTRE BRIE concernant la représentation des communes au sein de ce Syndicat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : DESIGNER les représentants de la Commune au sein du Syndicat d'Initiative CENTRE BRIE, à savoir :

- Monsieur Robert DUVEAU, représentant Madame le Maire
- Monsieur Guy CABANIÉ

URBANISME : DENOMINATION VOIES ZAC DU BEL AIR

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : DECIDE de retenir les dénominations de voies suivantes dans la ZAC du Bel Air :

- ↪ Continuer l'Avenue Joseph Paxton jusqu'à son extrémité Est,
- ↪ Donner le nom de Avenue Joseph FROËLICHER à la voie Est descendante,
- ↪ Donner le nom de Rue Charles CORDIER à la voie Ouest descendante,
- ↪ Donner le nom de Allée Impératrice Eugénie à l'ex allée des Marronniers,
- ↪ Donner le nom de Rue Christian Delalande à la voie située perpendiculairement à l'Allée Impératrice Eugénie et au Nord de l'Avenue Joseph PAXTON.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2008/03/02-01

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu sa délibération n° 2008/03/02-01 en date du 21 mars 2008.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : DECIDE de modifier la composition des commissions «Affaires Scolaires», «Communication Technique» et «Finances» de la façon suivante :

Commission Affaires Scolaires : Geneviève GENDRE, Serge GUINDOLET, Raphaël MENDES, Martine FITTE-REBETÉ.

Commission Communication Technique : Jacques DELPORTE, Pascal JACQUES, Michel LAKDARI, Raphaël MENDES, Guy CABANIÉ.

Commission Finances : Jacques DELPORTE, Geneviève GENDRE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Jean WEYER, Pascal JACQUES, Isabelle BRUAUX, Michel LAKDARI, Patricia DESCROIX, Matthieu MAÏA.

TRANSPORTS : MOTION RELATIVE AU DYSFONCTIONNEMENT DU RER A

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 21 Février 2008 du Comité Syndical mixte de Transports des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : DECIDE d'adopter la motion, en date du 21 Février 2008, du Syndicat de Transports des Secteurs III et IV, à savoir :

- demander au STIF, autorité organisatrice des transports en Ile de France :
 - o de remédier aux graves dysfonctionnements constatés sur le RER A, y compris en terme de service non réalisé,
 - o d'étudier des solutions qui permettent d'augmenter l'offre en heure de pointe : réduction d'offres sur d'autres branches, création de services internes à Marne la Vallée (moyennant une infrastructure de retournement), mise en œuvre d'une alternative crédible de transport en commun capacitaire sur l'ensemble de la ville nouvelle d'est en ouest ,...

- demander à l'EPAMARNE, établissement public d'aménagement de la ville nouvelle :
 - o de porter également ce dossier auprès de la Région, du STIF et de l'Etat, en lien avec les urbanisations à venir.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture du planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22h50.



Le Maire,

Mireille MUNCH